




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2021-703**

Séance publique du

12 juillet 2021

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20210712- lmc1197599-DE-1-1
Date de signature : 16/07/2021
Date de réception : vendredi 16 juillet 2021
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

OBJET : AVENANT N° 2 AU MARCHE P19014 TRAVAUX D'INSTALLATION DE LA SIGNALISATION LUMINEUSE - DEMANDE D'AUTORISATION DE SIGNATURE

Le 12 juillet 2021 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 06/07/2021, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Dominique AUGÉY à Monsieur Francis TAULAN, Madame Béatrice BENDELE à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Kayané BIANCO à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Françoise COURANJOU à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Jean-Louis VINCENT, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Monsieur Alain PARRA à Madame Elisabeth HUARD, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Stéphanie FERNANDEZ.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.
Secrétaire : Rémi CAPEAU

Monsieur Jean-Louis VINCENT donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Ressources
Direction de la Commande Publique

Nomenclature : 1.7
Actes spéciaux et divers

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 JUILLET 2021

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Louis VINCENT

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : AVENANT N° 2 AU MARCHÉ P19014 TRAVAUX D'INSTALLATION DE LA SIGNALISATION LUMINEUSE - DEMANDE D'AUTORISATION DE SIGNATURE- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence a conclu le 5 juillet 2019 le marché P19014 avec la société SNEF, afin de réaliser des travaux d'installation et de grosses réparations des installations de signalisation lumineuse sur le territoire de la commune.

Ce marché a fait l'objet le 24 février 2020 d'un premier avenant portant ajout de nouveaux postes de prix au bordereau des prix unitaires, après autorisation du Conseil municipal par délibération DL.2020-17 du 14 février 2020.

Le marché est utilisé par la Direction Déplacements et Chauffage Urbain lors des opérations de création de carrefours à feux.

A chaque création d'un carrefour, plusieurs types d'équipements de feux de signalisation sont installés et nécessitent d'être raccordés au contrôleur de feux qui assure le paramétrage et le pilotage de l'ensemble des lignes de feux du carrefour.

Le raccordement de chaque équipement de feux de signalisation (potelet, poteau ou potence) nécessite la connexion de plusieurs câbles électriques. Ainsi par exemple, un potelet pour piéton exige le raccordement de 5 à 10 câbles.

Or, le marché prévoit une tarification unitaire (un prix pour le raccordement d'un câble), ce qui oblige à commander sur cette base le nombre de câbles nécessaires à raccorder.

Cette tarification génère donc un coût important pour le raccordement des potelets, poteaux et potences de signalisation.

Afin de réduire de près de 50 % le coût de chaque raccordement, il convient de modifier le bordereau des prix unitaires en intégrant 7 prix forfaitaires qui globalisent le raccordement pour chaque équipement (potelets, poteaux et potences de signalisation et contrôleurs de feux) et permettent la prise en charge de l'ensemble des câbles à raccorder (repérage des câbles, bagage/étiquetage des conducteurs, dénudage des câbles et raccordement des conducteurs, étiquetage des disjoncteurs ou barrettes de connexions), quel que soit leur nombre.

Compte-tenu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint au Maire délégué aux marchés publics, à la commande publique et à l'optimisation de l'achat public, à signer le projet d'avenant n°2 susmentionné et tout document s'y rapportant.

DL.2021-703 - AVENANT N° 2 AU MARCHE P19014 TRAVAUX D'INSTALLATION DE LA SIGNALISATION LUMINEUSE - DEMANDE D'AUTORISATION DE SIGNATURE-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 41
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Amandine JANER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Amandine JANER', written over a horizontal line.

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



AIX en PROVENCE

LA VILLE

DGAS Ressources
Département Finances et optimisation
Direction de la commande publique et
achats responsables

MARCHE P19014

TRAVAUX D'INSTALLATION DE LA SIGNALISATION LUMINEUSE

Titulaire : SNEF

AVENANT N°2

Modification du bordereau des prix unitaires

Entre

d'une part, la Ville d'Aix-en-Provence représentée par Monsieur M. VINCENT, Adjoint au Maire délégué aux marchés publics, à la commande publique et à l'optimisation de l'achat public, agissant en cette qualité et en vertu de la délibération du Conseil Municipal n°DL..... du

Dénommée ci-après la Ville,

Et

d'autre part, la société SNEF, domiciliée sise 25 rue Claude André Paquelin, 84000 AVIGNON, numéro SIRET 056 800 659 01682, représentée par agissant en qualité de

Dénommée ci-après le titulaire,

Les parties conviennent ce qui suit :

Article 1 – Objet de l'avenant

L'avenant a pour objet de modifier le bordereau des prix unitaires en intégrant 7 nouveaux prix afin de grouper dans des prix forfaitaires le raccordement des potelets, poteaux et potences.

Article 2 – Prix

Il est ajouté au bordereau des prix unitaires, les prix suivants :

Code	Libellé	Unité	Prix unitaire en € HT
I	CABLES ET RACCORDEMENTS		
Ces prix comprennent le repérage des câbles, le bagage de couleur des conducteurs et ou l'apposition d'étiquettes de repérage sur le câble et les conducteurs, le dénudage des câbles et le raccordement des conducteurs, l'étiquetage des disjoncteurs et ou barrettes de connexions			
I39	Câblage d'un potelet, quels que soient les équipements posés	F
I40	Câblage d'un poteau, quels que soient les équipements posés	F
I41	Câblage d'une potence, quels que soient les équipements posés	F
I42	Câblage d'un contrôleur 10 lignes de feu	F
I43	Câblage d'un contrôleur 20 lignes de feu	F
I44	Câblage d'un contrôleur 30 lignes de feu	F
I45	Câblage d'un contrôleur 40 lignes de feu	F

Article 3 – Dispositions générales

Toutes les autres clauses du marché P19014 demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant lesquelles prévalent en cas de différence.

Signatures :

<p>Pour la société</p> <p><i>Nom, qualité et signature du représentant de la société</i></p>	<p>Pour la ville d'Aix-en-Provence</p> <p>Jean-Louis VINCENT</p> <p><i>Adjoint au Maire délégué aux marchés publics, à la commande publique et à l'optimisation de l'achat public</i></p>
---	--